



République française
HERAULT

Séance du 21 mars 2026

Membres en exercice :

Date de la convocation: 16/03/2026

15

vingt et un mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marina BOURREL

Présents : 13

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : François AFONSO, Martine BECK, Marina BOURREL, Emmanuel BRUNEAU, Gaëlle COLIN, Franck CREON, Valérie DIAKOWICZ, Dominique GARCIA, Laurence LEBLOND, Magali MICHAVILA, Lucien MULARD, Olivier PARRET, Charlène VOISIN

Représentés: Véronique LEGROS représentée par Gaëlle COLIN, Michaël MARTINEZ représenté par Franck CREON

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Charlène VOISIN

Le quorum est atteint.

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL SEANCE DU 05-03-2026 - DE_011_2026

Procès verbal

Le jeudi 05 mars 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Marina BOURREL.

Secrétaire de la séance : Laurence LEBLOND

Présents : Marina BOURREL, Laurent CHALVET, Gaëlle COLIN, Franck CREON, Laurence LEBLOND, Philippe MOREREAU, Olivier PARRET, Cybèle ZAMARA DIEZ

Représentés : Justin BOURREL, Stéphanie SABLOS

Absents et excusés : Alexandra CABEZAS, Salem KHAIZOURI, Patrick SENEGAS

Ordre du jour :

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 19/02/2026

2/ IHTS

3/ CPF modalités

4/ Demande de subvention au titre du FIPD (sécurisation des établissements scolaires)

5/ Détail sur les dépenses exceptionnelles d'investissement avant vote du budget 2026

6/ Vote du CFU 2025

Délibérations du conseil :

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 19-02-2026 (N° DE_008_2026)

Procès-verbal : approuvée

2/ INSTAURATION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Délibération reportée

3/ COMPTE PERSONNEL DE FORMATION : MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Délibération reportée

4/ PROJET DE SECURISATION DE L'ECOLE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS (N° DE_009_2026)

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante, le projet de Sécurisation de l'école Albert Camus de Brignac.

Le dispositif de sécurisation porte sur deux aspects :

- installation d'une alarme spécifique d'alerte "attentat anti-intrusion"
- mise en place de filtres anti-flagrants sur l'ensemble des fenêtres (toutes en rez-de-chaussée) de l'établissement

L'estimation de la dépense de l'opération s'élève à : **20 000 € 00 H.T.**

- Subvention au titre du FIPD sollicitée : **16 000 €**

- La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : 4 000 € 00 H.T.

L'assemblée délibérante,

- accepte le projet pour un montant estimatif de 20 000 € 00
- accepte le plan de financement présenté par madame le Maire,
- sollicite la subvention la plus élevée possible de la part de l'Etat au titre du FIPD,
- autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,
- s'engage à inscrire la dépense au budget 2026

Délibération : adoptée

5/ DETAIL SUR LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2026

Délibération retirée de l'ordre du jour

6/ DELIBERATION SUR LE COMPTE UNIQUE FINANCIER - BRIGNAC 2025 (N° DE_010_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°DE_2021_35 du 1er juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique

et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépense s Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	245 631,0 3	0,00	594 209,7 6	0,00	839 840, 79
Opérations exercice	594 645,8 0	680 590,4 4	82 687,39	55 032,48	677 33 3,19	735 622, 92
Total	594 645,8 0	926 221,4 7	82 687,39	649 242,2 4	677 33 3,19	1 575 46 3,71
Résultat de clôture		331 575,6 7		566 554,8 5		898 130, 52
Restes à réaliser	0,00	0,00	59 614,00	11 000,00	59 614, 00	11 000,0 0
Total cumulé	0,00	331 575,6 7	59 614,00	577 554,8 5	59 614, 00	909 130, 52

Résultat définitif		331 575,6 7		517 940,8 5		849 516, 52
-------------------------------	--	------------------------	--	------------------------	--	------------------------

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par M. Franck CREON, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

COMMUNICATION/QUESTIONS DIVERSES

-

- sauf mauvais temps, action J'aime le Nature propre le 7 mars
- mercredi 11 mars, RDV avec ENEDIS
- dimanche 15 mars, élections municipales

L'ordre du jour est épuisé, Madame le Maire, Marina BOURREL lève la séance à 19h29.

Le secrétaire de séance,

Charlène VOISIN



Le président de séance,

Marina BOURREL



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et affichage le 21 mars 2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication par le biais de l'application informatique Télérecours :
www.telerecours.fr